



# Modification des règlements

## Règlement particulier des compétitions ARTICLE 5 du règlement des jeunes : U18

### AVANT MODIFICATION

Catégorie U18 :

Constitution de la poule R1 et de la ou des poules R2

- si le nombre d'équipes engagées (une par club) est inférieur à 15 il n'y a qu'une seule poule dénommée U18 R1.
- si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 14 il y a deux poules :
  - Une poule U18 R1 comprenant un maximum de 10 équipes.
  - Une poule U18 R2 composée des autres équipes engagées.
- Les deux premiers de la poule R2 accèdent en R1.
  - Seul le champion de la poule U18 R1 peut prétendre accéder au championnat U19 NATIONAL.

### APRES MODIFICATION

Catégorie U18 :

Constitution d'une ou plusieurs poules de niveau R1, avec un maximum de 12 équipes par poule, en fonction du nombre d'engagés. Si plusieurs poules sont constituées, une phase finale sera organisée afin de désigner le champion.



# Modification des règlements

## Règlement particulier des compétitions ARTICLE 5 du règlement des jeunes : U18 suite

### AVANT MODIFICATION

Accessions et Relégations :

1. Dans tous les cas, si le nombre d'équipes est inférieur à 15, il sera constitué une seule poule "R1".
2. Une seule poule l'année en cours et le nombre d'équipes est supérieur à 14 l'année suivante : \* 1 poule "R1" comprenant les relégués éventuels du championnat national, complétée par le nombre d'équipes nécessaires dans l'ordre de classement de la poule "R1" pour arriver à un total de 10. \* 1 poule "R2" regroupant les équipes restantes.
3. Deux poules l'année en cours et deux poules l'année suivante (nombre de clubs supérieur à 14) :
  - a. 1 poule "R1" comprenant les relégués éventuels du championnat national, complétée par les accessions du championnat "R2" et du nombre d'équipes nécessaires dans l'ordre de classement de la poule "R1" pour arriver à un total de 10.
  - b. 1 poule "R2" regroupant les autres équipes.

Lorsqu'une équipe accède au championnat national U19, le club dont elle est issue a la possibilité de demander une équipe réserve en U18 R1. Ceci ne modifie en rien les modalités de montées et de descentes (non-accession du troisième et/ou descente supplémentaire si besoin).

La Commission des jeunes à toute autorité pour étudier les cas non prévus par le présent règlement.

### APRES MODIFICATION

Accessions :

**Le club déclaré champion de U18 R1 accède en championnat U19 National. Si ce dernier ne remplit pas les conditions pour accéder, ou y renonce, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement qui accède en championnat U19 National et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.**

La Commission des jeunes à toute autorité pour étudier les cas non prévus par le présent règlement.



# Modification des règlements

## Règlement particulier des compétitions ARTICLE 5 du règlement des jeunes : U16

### AVANT MODIFICATION

Catégorie U16:

- poule "R1 unique" (U16, U15)
- poule "R2" (possibilité de créer plusieurs poules) (U16, U15)

Le championnat U16 R1 est constitué d'une poule unique de 12 clubs, ce nombre pourra temporairement passer à un maximum de 14 clubs (article 137 R.G) sur décision de la Commission des Jeunes. Ce nombre devra impérativement être ramené à 12 dans les délais fixés en fin de saison par la Commission Régionale des Jeunes. Pour ces catégories, le nombre de clubs rétrogradés dans la division inférieure à l'issue de chaque saison est fixé à deux, mais sera augmenté en fonction du nombre de clubs rétrogradés du championnat U17 National en U16 R1, sans que cela ne modifie les modalités d'accèsion.

### APRES MODIFICATION

Catégorie U16:

- poule "R1 unique" (U16, U15)
- poule "R2" (possibilité de créer plusieurs poules) (U16, U15)

Le championnat U16 R1 est constitué d'une poule unique de **10** clubs, ce nombre pourra temporairement passer à un maximum de **12** clubs (article 137 R.G) sur décision de la Commission des Jeunes. Ce nombre devra impérativement être ramené à **10** dans les délais fixés en fin de saison par la Commission Régionale des Jeunes. Pour ces catégories, le nombre de clubs rétrogradés dans la division inférieure à l'issue de chaque saison est fixé à deux, mais sera augmenté en fonction du nombre de clubs rétrogradés du championnat U17 National en U16 R1, sans que cela ne modifie les modalités d'accèsion.



# Modification des règlements

## Règlement particulier des compétitions ARTICLE 6 du règlement des jeunes : U14

### AVANT MODIFICATION

Catégorie U14 et catégorie U13 :

**ARTICLE 6** : Nombre de joueurs

6.1 Nombre de joueurs par catégories :

- U14-U13 : 11 joueurs + 3 remplaçants maximum.

### APRES MODIFICATION

Catégorie U14 et catégorie U13 :

**ARTICLE 6** : Nombre de joueurs

6.1 Nombre de joueurs par catégories :

- U14-U13 :
  - **Foot à 11**: 11 joueurs + 3 remplaçants maximum.
  - Et/ou**
  - **Foot à 8**: 8 joueurs + 4 remplaçants maximum.